

# LA LETTRE



LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE GES n°25 - Janvier 2024

EDITÉE PAR LA SOCIÉTÉ GES SAS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN BUSON - DÉPOT LÉGAL 21/12/2000 : PRÉFECTURE DE RENNES

## ÉDITORIAL - LE GROUPE GES : LA FORCE DE L'AUDIT PRATIQUÉ PAR DES EXPERTS INDÉPENDANTS

Nous avons toujours tenu à préserver notre indépendance vis-à-vis :

- des traiteurs d'eaux,
- de tous les fournisseurs,
- des orientations suggérées par les instances publiques,
- des exploitants de l'assainissement.

Nous sommes des experts extérieurs, objectifs, sans parti pris, pour un diagnostic juste, étayé et vérifiable, s'appuyant sur les connaissances robustes, les droits des entrepreneurs et la logique.

**Nous garderons ce cap, dans l'intérêt de nos clients, de nos collaborateurs et de tous nos correspondants.**



La pose d'Hermès

## ACTUALITÉ ANTI-AGRICOLE

La Cour de cassation a rejeté le 7 décembre 2023 le pourvoi de Vincent Veschuere, un éleveur bovin installé dans le village de Saint-Aubin-en-Bray (60). Celui-ci a donc été condamné à verser 102 000€ à ses voisins qui se plaignaient du bruit et de l'odeur de ses vaches. Ce sont les conséquences de l'agrandissement de ses bâtiments, en 2010, après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires.

Cette décision de justice, que nous ne devons pas critiquer, pose plusieurs questions :

- l'appareil judiciaire est-il compétent pour comprendre et traiter des questions d'élevage ?
- l'acharnement radical constaté à l'encontre des éleveurs et de l'élevage, considéré souvent comme « trop intensif », permettra-t-il le maintien d'une filière laitière en France ?
- le harcèlement subi par l'éleveur est-il pris en compte, et de quelle manière ?

## GES et l'Art

Nous soutenons l'association des entrepreneurs mécènes. C'est la 22ème saison, à l'initiative de Gisèle et Jacques Burel (société Sky) ; cette association organise chaque année une exposition d'œuvres d'art, dans le parc de l'hôtel Ar Milin à Châteaubourg (35).



GES soutient également, l'Orchestre Métropolitain de Rennes (OMR), animé par le professeur de nutrition Philippe Legrand de l'Agrocampus Ouest (35).



## ÉCONOMIES IMPORTANTES D'EAU EN AGRO-INDUSTRIES

L'expérience de GES dans ce type d'usines permet de proposer un accompagnement ; la mise au point d'un schéma des utilisations d'eau chiffré, détaillé et vérifié est un travail essentiel pour préparer les plans d'actions sur les économies internes. GES dispose de l'expérience de terrain et des capacités de mesures (dont des débitmètres non intrusifs) pour vérifier et/ou compléter les données.

Le retour des équipes industrielles est particulièrement positif.

Le décret permettant la réutilisation des eaux (usées traitées, recyclées issues des matières premières...) en interne vient enfin de paraître et va profondément changer la donne et permettre des économies substantielles. Nous sommes à votre disposition pour étudier concrètement ces questions et préparer le dossier de demande d'autorisation requise.

## MENUISERIES ET DEFENSE INCENDIE

La société ESCALIERS RAUX-GICQUEL nous a récemment confié l'étude de renforcement de la défense incendie et des dispositifs de confinement des eaux pluviales pour ses deux sites de Binic (22).

Certaines prescriptions imposées aux ateliers et stockages peuvent se révéler inadaptées ou disproportionnées ; ainsi, il est judicieux de mener une étude préalable pour vérifier la pertinence de ces dispositions.

Nous accompagnerons ensuite l'établissement lors de la phase de concertation avec le SDIS et l'inspection des installations classées pour valider ces solutions.

GES peut aussi assurer la maîtrise d'oeuvre sur les installations de gestion des eaux pluviales et d'extinction d'incendie.





**Marcus du Sautoy**

« **L'art du raccourci**

ou comment mieux penser »

Héloïse D'Ormesson a fait traduire un livre proprement extraordinaire de Marcus du Sautoy, sur l'art du raccourci en mathématique.

ed. Héloïse D'Ormesson



**Benoît Rittaud**

« **Mythes et légendes écologistes** »

Le dernier ouvrage du mathématicien Benoît Rittaud revient sur les mythes et légendes entretenus, sans aucune forme de preuve, par les mouvements écologistes.

ed. L'Artilleur



**Joseph Kessel**

« **L'Indomptable** »

Une BD qui relate la vie aventureuse de l'époustouffant Joseph Kessel. Pourvu que cette épopée incite à lire et relire ses ouvrages, dont le renversant : « les mains du miracle »...

ed. STEINKIS

L'atteinte des niveaux d'émissions associés (NEA-MTD) prévu pour les rejets de poussières des unités de séchage de produits laitiers (10 à 20 mg/Nm<sup>3</sup>), selon le type de produit laitier traité) est problématique pour de nombreuses installations. En réalité, le devenir de ce type de poussières, essentiellement organiques et facilement biodégradables, ne pose aucun risque sanitaire réel, dans la plupart des cas.

Des dossiers de demandes de dérogation et/ou de report du délai de respect de ce NEA-MTD, en cours d'élaboration, seront instruits à ce sujet au niveau local et national, voire européen selon les cas.

GES accompagne plusieurs sites industriels ayant engagé cette démarche, avec études des risques sanitaires et l'interprétation de l'état des milieux, destinées à compléter l'étude technico-économique devant justifier la demande.

### BREF MTD ABATTOIRS ET ÉQUARISSAGES

Les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux abattoirs et aux industries de transformation des co-produits animaux, ont été publiées au Journal officiel de l'UE, via une décision de la Commission européenne en date du 11 décembre 2023.

Les industriels concernés ont un an pour déposer leurs dossiers « de réexamen » et de « rapport de base », puis un an pour mettre en oeuvre ces MTD.

GES a anticipé ces exigences et propose d'accompagner les établissements, pour faire face à cette échéance.

### CHRONIQUES DE L'ABSURDISTAN

Dans une nouvelle rubrique, nous relèverons dans nos prochaines lettres GES, les absurdités observées dans l'application de la réglementation au prétexte environnemental.

**N'hésitez pas à nous faire part des cas déroutants dont vous avez connaissance.**

## CONVENTIONS DE REJET DES EAUX DANS LE RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS : QUE DE COMPLICATIONS INUTILES !

Nous subissons les méfaits d'une incompréhension largement répandue : les stations d'épuration ne traitent que **des flux et non des concentrations** ; d'où une fixation sans intérêt sur les concentrations des effluents, parce que mentionnées dans la réglementation.

Nous nous trouvons souvent seuls, le personnel des Agences de l'Eau, des DREAL, des DDPP, des DDT... ne s'implique guère ou donne des interprétations tortueuses de la réglementation...

Une réaction « égalitariste » nous est souvent mise en avant, alors que chaque convention peut être adaptée à chaque situation particulière.

Conséquences : incompréhensions, blocages, pertes de temps, création de prétraitements coûteux, générant des co-produits, et sans intérêt pour l'efficacité du traitement, l'impact sur le milieu aquatique ou l'économie...

Trop d'acteurs admettent encore l'idée fautive que le strict respect des conventions de rejet, est nécessaire, pour garantir le bon fonctionnement de la station d'épuration... c'est oublier que le critère essentiel porte sur la vérification que la somme des seuls flux autorisés dans les conventions, ne dépasse pas la capacité d'épuration réelle de la station, souvent bien supérieure à la capacité dite nominale.

## FORMATIONS 2024 STATION D'ÉPURATION - ÉPANDAGES

Chaque année GES forme plusieurs dizaines d'intervenants sur les stations d'épuration ou les épandages. Les formations sont assurées sous forme de modules dans les centres de formation du GES à Rennes (35), Roanne (42), Laon (02) ou bien organisées « à la carte » chez le client. Consulter nos différentes dates et inscrivez-vous sur notre site internet [www.ges-sa.fr](http://www.ges-sa.fr)

## NOS ETUDES

### Dossiers Installations Classées ICPE

- Autorisation, Enregistrement, Déclaration
- Etude de dangers, d'impacts et de dispersion
- Dossier de réexamen, Rapport de base IED
- Porter à Connaissance (PAC)
- Garanties financières, Mesures de bruit

### Quotas Carbone

### Economies d'eau et de pollution à la source

- Diagnostic des consommations d'eau
- Etude d'économies d'eau et réduction des rejets
- Décomposition interne des flux polluants
- Diminution des pertes de matière

- Rationalisation des lavages, optimisation des NEP
- Dispositions en cas de sécheresse

### Traitement des eaux résiduaires

- Comparaison des filières de traitement
- Assistance à l'exploitation de stations d'épuration
- Assistance Technique à maître d'ouvrage
- Suivi biotechnique
- Etude de sécurisation des réseaux EP et EU
- RSDE, SRR, Validation de l'autosurveillance
- Convention de raccordement au réseau public

### Valorisation agricole des co-produits

- Etude de plan d'épandage, Suivi agronomique

- Etude de cinétique de minéralisation

### Etudes milieu

- Etude faune, flore, habitats, zones humides
- Etude d'acceptabilité des rejets, Etudes d'impact
- Bathymétrie, IBGN, I2M2, IBGA, IBD

### Ressource en eau

- Dossier incidence prélèvement
- Autorisation d'utilisation de l'eau
- Dossier loi sur l'eau

### Audits réglementaires et techniques

- Veille juridique

### Centre de formation continue



#### AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
Tél. 02 99 04 10 20

#### AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes  
02000 BARENTON BUGNY  
Tél. 03 23 23 32 68

#### AGENCE EST

870 avenue Denis Papin  
54715 LUDRES  
Tél. 03 83 26 02 63

#### AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155  
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE  
Tél. 04 77 63 30 30

#### AGENCE SUD-OUEST

Forge  
79410 ECHIRÉ  
Tél. 05 49 79 20 20